



Lutte gagnante dans les Services pénitentiaires d'insertion et de probation

Montreuil, le 11 mai 2017

Une lutte gagnante qui se concrétise : une victoire pour les personnels et la CGT qui les représente !

Les personnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, bien que privés du droit de grève, manifestaient il y a un an sous une pluie battante. Pendant plusieurs mois en 2016, ils se sont massivement mobilisés pour faire entendre leur voix et crier leur colère face au mépris d'une administration qui les laisse continuellement sur le bas côté !

Cette lutte aboutissait l'été dernier à la signature d'un relevé de conclusions par l'ensemble des organisations représentatives des personnels des SPIP, dont la CGT est la première organisation, venant acter l'obtention d'un grand nombre de revendications en termes salarial, de retraite, de formation initiale et de recrutements.

Malgré des pseudos négociations, la CGT a été force de propositions afin que l'accès à la catégorie A des conseiller.e.s à compter du 1er février 2018, soit bien acté avant l'élection présidentielle.

Le Comité technique ministériel du 5 mai 2017 a enfin permis l'adoption des textes qui acte la concrétisation de cette revendication historique de la CGT.

Des avancées salariales qui profitent à la majorité de la profession

Les gains indiciaires s'élèvent entre 30 et 50 points d'indice selon le grade et l'échelon, soit entre 140 et 240 euros bruts mensuels, de nouvelles perspectives d'avancement et de mobilité sont une satisfaction pour les personnels et pour la CGT qui les représente en termes de revalorisation du pouvoir d'achat, notamment des bas salaires.

Vers une plus grande égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'accès à la catégorie A des conseillers d'insertion et de probation constitue la reconnaissance des compétences et du niveau de responsabilité, et permet ENFIN une revalorisation salariale qui va dans le sens d'une plus grande égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En effet, profession à 75% féminisée, sa revalorisation correspond à un des axes du protocole fonction publique signé en 2013 par l'ensemble des organisations professionnelles.

Une identité professionnelle ancrée dans des missions d'accompagnement socio-éducatif et de réinsertion

L'accès à la catégorie A est bien une occasion pour les personnels de réaffirmer une identité professionnelle forte conforme à nos missions, et de gagner une autonomie et une indépendance propre à la catégorie A pour contrer toutes les tentatives de détournement de nos missions, notamment aux fins de renseignement.

L'accès à la catégorie A acte également la sortie d'un isolement voire d'un enfermement statutaire, issu du précédent statut particulier de 2010.

Le raccrochage à la filière socio-éducative sera pour la CGT l'occasion de mener un grand nombre de combats au côté des autres travailleurs sociaux pour la défense de nos missions, de notre secret professionnel, de notre déontologie et de nos méthodes d'intervention socio-éducatives.

La CGT a organisé une consultation des personnels et des syndicats locaux CGT en un temps record. Même dans des délais contraints, la CGT ne pouvait pas se priver d'une telle consultation démocratique. Conformément au mandat qui lui était conféré, la CGT a voté en comité technique POUR cette réforme statutaire.

Il s'agit indéniablement de la concrétisation d'une revendication historique à mettre au crédit de la lutte !

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>